conseil général
des Ponts
et Chaussées

les rapports

N° 005128-01 juillet 2007

Evaluation du dispositif de représentation du réseau scientifique et technique (RST) et de la DRAST à Bruxelles

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ministère de l'Ecologie,
du Développement
et de l'Aménagement
durables

CONSEIL GÉNÉRAL DES PONTS ET CHAUSSÉES

Rapport n° 005128-01

Evaluation du dispositif de représentation du réseau scientifique et technique (RST) et de la DRAST à Bruxelles

établi par

Jean-Marc GAROT,
ingénieur général des ponts et chaussées

Yves TREMPAT,
ingénieur général des ponts et chaussées

Juin 2007

Destinataire

La Directrice de la recherche et de l'animation scientifique et technique

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

note à l'attention de

Monsieur le Ministre d'Etat,
Ministre de l'Ecologie, du Développement
et de l'Aménagement durables

A l'attention de :
Madame la Directrice de la Recherche
et de l'Animation scientifique et technique

**ministère
de l'Ecologie
du Développement
et de
l'Aménagement
durables**

**Conseil général
des Ponts
et Chaussées**
Le Vice-Président

La Défense, le 24 Juillet 2007

Rapport n°005128-01 : **Évaluation du dispositif de représentation du réseau scientifique et technique (RST) et de la Drast à Bruxelles**

Par note du 13 février 2007, vous avez demandé au conseil général des Ponts et Chaussées de conduire **l'évaluation du dispositif de représentation du réseau scientifique et technique (RST) et de la Drast à Bruxelles.**

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le rapport établi par **MM. Jean-Marc Garot** et **Yves Trempat,** ingénieurs généraux des Ponts et Chaussées.

Un dispositif de représentation du RST à Bruxelles reste indispensable pour accroître la participation de ceux-ci aux programmes cadres de recherche et développement (PCRD) de l'Union européenne et constituer un élément de réponse à la circulaire ministérielle du 15 février 2007 sur les orientations stratégiques du RST.
Le dispositif actuel est basé sur l'utilisation de l'ENPC comme véhicule contractuel pour louer des locaux à Bruxelles, au sein du Clora (club des organismes de recherche associés), et sur un système de cotisation de chacun des organismes de recherche pour participer aux frais encourus. Ce système se révèle d'une grande lourdeur, et même démotivant pour l'ENPC en regard de retours modestes pour elle.
Qui plus est, la personne qui exerce la responsabilité de la tâche de représentation ne relève pas de la Drast, ce qui ne favorise pas l'exercice par la Drast de son rôle d'animation du RST, tout en lui enlevant le rôle d'évaluation de la personne en question.
Ce dispositif devrait être simplifié et renforcé, en faisant en sorte que la personne exerçant la responsabilité de la représentation soit rattachée à la Drast, que celle-ci assume pleinement son rôle d'animation en réactivant le comité Europe du RST, qu' elle ait en propre la totalité du budget tout en supprimant le système de cotisation particulièrement fastidieux. La filiale ERT de l'Inrets, en charge de la gestion des contrats de recherche de l'Inrets, pourrait servir de véhicule contractuel, car dans l'ensemble du RST, l'Inrets est l'organisme le plus motivé et le plus impliqué dans les appels d'offres européens. Cette nouvelle fonction amplifierait le rôle de tête de réseau du RST qui est prescrit à l'Inrets par son contrat d'objectifs quadriennal.

Ce rapport est **non communicable** au sens de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 modifiée relative à l'accès aux documents administratifs.

**Tour Pascal B
92055 La Défense cedex
téléphone :
01 40 81 21 22
télécopie :
01 40 81 23 24
courriel :
Cgpc-sg
@equipement.gouv.fr**

Signé

Claude MARTINAND

Diffusion du rapport n° 005128-01

- les secrétaires généraux du MEDAD	4 ex
- la directrice de la recherche et de l'animation scientifique et technique	5 ex
- le directeur des affaires économiques et internationales	2 ex
- la directrice générale du personnel et de l'administration	2 ex
- le vice-président du CGPC	1 ex
- la présidente et les présidents de section du CGPC	7 ex
- le secrétaire de la 3ème section du CGPC	1 ex
- le secrétariat général de l'IGOST	20 ex
- MM. GAROT, TREMPAT	2 ex
- archives CGPC	1 ex

Table des matières

1 - Introduction.....4

2 - Description de la situation actuelle.....5

2.1 Les moyens humains.....5

2.2 Le support.....5

2.3 Le budget.....5

2.4 Les activités.....6

3 - Analyse de la situation.....7

3.1 Le succès du RST dans les PCRD.....7

3.2 évaluation de l'efficacité du dispositif de représentation à Bruxelles.....8

3.3 Evaluation de l'organisation administrative de la représentation à Bruxelles.....10

3.4 Analyse du budget.....11

4 - Récapitulation des recommandations.....12

Résumé du rapport

Le présent rapport fait suite à une saisine du CGPC par la Drast en vue d'évaluer le dispositif de représentation des organismes du RST auprès de la commission européenne dans la cadre du suivi et de la participation aux appels d'offres du programme cadre de recherche et développement (PCRD).

Tout d'abord, la mission estime qu'un dispositif de représentation du RST à Bruxelles reste indispensable pour accroître la participation de ceux-ci aux PCRD et constituer un élément de réponse à la circulaire ministérielle du 15 février 2007 sur les orientations stratégiques du RST.

Le dispositif actuel est basé sur l'utilisation de l'ENPC comme véhicule contractuel pour louer des locaux à Bruxelles, au sein du Clora (club des organismes de recherche associés), et sur un système de cotisation de chacun des organismes de recherche pour participer aux frais encourus. Ce système se révèle d'une grande lourdeur, et même démotivant pour l'ENPC, en regard de retours modestes pour elle.

Qui plus est, la personne qui exerce la responsabilité de la tâche de représentation ne relève pas de la Drast, ce qui ne favorise pas l'exercice par la Drast de son rôle d'animation du RST, tout en lui enlevant le rôle d'évaluation de la personne en question.

La mission recommande de simplifier largement le dispositif, en faisant en sorte que la personne exerçant la responsabilité de la représentation soit rattachée à la Drast, que celle-ci assume pleinement son rôle d'animation en réactivant le comité Europe du RST, qu'elle ait en propre la totalité du budget tout en supprimant le système de cotisation particulièrement fastidieux. Elle propose que ce soit la filiale ERT de l'Inrets, en charge de la gestion des contrats de recherche de l'Inrets, qui serve de véhicule contractuel, car dans l'ensemble du RST, l'Inrets est l'organisme le plus motivé et le plus impliqué dans les appels d'offres européens.

1 - Introduction

La direction de la Recherche et de l'Animation scientifique et technique (Drast) a demandé (voir lettre en annexe1) au conseil général des Ponts et Chaussées (CGPC) dévaluer le dispositif de représentation des organismes scientifiques du Medad auprès de la Commission européenne à Bruxelles, de réfléchir à l'opportunité de le développer et /ou de l'adapter et, le cas échéant, de proposer un montage performant et adapté notamment au nouveau contexte budgétaire de la Lolf et aux enjeux pour la recherche française dans le domaine du Medad, dans le contexte du 7éme programme cadre de recherche et développement de l'Union européenne (PCRD).

Cette mission a été confiée à Jean-Marc Garot et Yves Trempat.

La mission a rencontré les personnes dont la liste se trouve en annexe et a examiné les documents dont la liste se trouve aussi en annexe.

2 - Description de la situation actuelle

Le 1er avril 2003, la direction de la Recherche et de l'Animation scientifique et technique (Drast) et la direction des Affaires européennes et internationales (DAEI) ont signé avec l'école nationale des Ponts et Chaussées (ENPC) une convention de mise à disposition d'un agent de catégorie A/A+ pour occuper un poste de « délégué du réseau scientifique et technique » auprès du club des organismes de recherche associés (Clora) qui a pour objectif de renforcer la participation des laboratoires et équipes de recherche français aux programmes et actions de recherche menés par l'Union européenne.

Cette convention a été signée pour toute la durée du 6ème programme cadre de recherche et développement de l'Union européenne (PCRD), soit la période 2002-2006.

Elle vient d'être prorogée, à titre transitoire, pour une durée d'un an, c'est-à-dire jusqu'à septembre 2007(le 7ème PCRD concernant la période 2007-2013).

2.1 Les moyens humains

Il y a d'une part un cadre A affecté à la DAEI mais placé sous la responsabilité « fonctionnelle » de la Drast,

et d'autre part un « volontaire à l'international en entreprise » (VIE) qui est donc renouvelé tous les ans et bien que, légalement ne devant pas être un fonctionnaire, était jusqu'à présent un fonctionnaire recruté à la sortie de l'ENTPE.

2.2 Le support

Ces deux personnes sont logées dans les locaux du Clora, payés à la chambre de commerce de Bruxelles par l'ENPC, qui finance aussi les frais de fonctionnement et notamment les frais de mission.

2.3 Le budget

Le budget est géré par l'ENPC (dans la cadre de la convention tripartite DAEI-Drast-ENPC).

Les dépenses (hors salaire du cadre A payé par la DAEI), d'un montant de 80 000 €, sont couvertes par

d'une part

- ✔ des contributions de seize organismes du RST (dans le cadre de conventions bilatérales entre l'ENPC et chaque organisme du RST) : sept Cete, six services techniques centraux (Certu, Cetmef, Cetu, CSTB, Sétra, STRMTG), une école (ENTPE) et deux établissements publics (IGN, Inrets) pour un montant unitaire de 2 750 € (NB: le Sétra vient d'annoncer qu'il cessait de payer sa contribution),
- ✔ une subvention de la Drast qui couvre la cotisation au Clora d'un montant de

  10 000 € (que la Drast oublie souvent de payer),
- ✔ une subvention du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour couvrir la fonction de point de contact national (PCN) d'un montant de

  15 000 € ou 30 000 € suivant les années ;

  (la somme de ces contributions équilibre les dépenses)

et d'autre part des contrats avec la Commission européenne du fait de la participation directe du « délégué »à des projets européens d'un montant variable *mais qui se révèle de fait, être un bénéfice.*

2.4 Les activités

Elles consistent à

- ✔ Participer aux activités du Clora qui permet de mettre en commun les compétences des organismes de recherche membres du Clora, de mener des actions communes pour la promotion de la recherche et du développement technologique (RDT) communautaires, au bénéfice de la communauté scientifique française, tout en respectant l'autonomie scientifique et les missions spécifiques de chaque organisme.
- ✔ Assurer une veille des politiques de recherche de la Commission et diffuser l'information sur un réseau de correspondants du RST, assurer une aide à la participation du RST aux programmes européens, promouvoir le RST auprès des partenaires européens institutionnels et autres organismes présents à Bruxelles et participer à l'animation du comité Europe du RST effectuée par la Drast (NB : ce comité Europe ne se réunit plus depuis plus d'un an).
- ✔ Être le point de contact national (PCN) « transports de surface ».

3 - Analyse de la situation

3.1 Le succès du RST dans les PCRD

Mi 2005, le ministère chargé de la Recherche a publié le bilan de la participation française au 6éme PCRD dont on trouvera ci-dessous des extraits.

Le taux de succès est égal au nombre de participants retenus divisés par le nomb de participants qui ont participé aux propositions.

Le taux de présence indique la part des projets dans lesquels figure au moins un participant du pays concerné.

Le taux de coordination est la proportion de projets coordonnés par un pays dans l'ensemble des projets.

La part des contributions financières de l'Union européenne revenant à un pays est certainement le meilleur indicateur de l'importance de la participation de ce pays aux projets du programme cadre.

Résultats pour la France dans les priorités thématiques aux trois quarts du 6ème PCRD
d'après les résultats des appels de propositions connus au 30 juin 2005 (données provenant de l'étude faite par l'ANRT à la demande de la DT).

	Participants français dans les projets retenus			Présences françaises dans les projets		Coordinations françaises		Contributions de la Communauté Européenne demandée par la France		
	(y compris réseaux d'excellence)							(hors réseaux d'excellence)		
Priorités thèmatiques	Nombre	taux de succès	taux de participation	Nombre	taux de présence	Nombre	taux de coordination	Contributions CE demandées dans les projets retenus (MioE)	taux de succès finanvier	part des contributions
1. Génomique et biotechnologies pour la santé	658	36,3%	12,8%	248	69,3%	54	15,1%	235	28,1%	12,2%
2. Technologies pour la société de l'information	718	23,8%	11,7%	249	58,9%	72	17,0%	281	27,8%	14,9%
2 et 3 appels conjoints IST NMP	131	23,8%	10,9%	50	61,0%	10	12,2%	30	15,3%	9,9%
3. Nanotechnologies, matériaux et procédés	364	14,5%	11,0%	142	66,0%	30	14,0%	96	15,2%	9,6%
4. Aéronautique	326	54,2%	20,6%	87	87,0%	29	29,0%	162	51,9%	26,2%
4. Espace	78	38,6%	18,2%	20	76,9%	8	30,8%	28	44,8%	29,3%
5. Qualité et sûreté alimentaires	124	31,1%	8,0%	57	66,3%	8	9,3%	36	36,2%	8,6%
6,1 Energie durable	208	28,8%	8,9%	79	55,6%	19	13,4%	73	30,6%	9,9%
6,2 Transport de surface durable	214	39,4%	9,6%	82	62,1%	13	9,8%	73	43,1%	12,0%
6,3 Changement planétaire et écosystèmes	253	28,5%	9,2%	90	62,9%	19	13,3%	71	30,8%	12,7%
7 Citoyens et société de la connaissance	120	24,1%	8,1%	64	71,1%	10	11,1%	12	26,7%	7,8%
Ensemble des priorités thématiques	3 194	27,2%	11,4%	1 168	65,0%	272	15,1%	1 097	28,6%	13,2%

nota : pour Food 2ème et 3ème appels seulement (les résultats fournis par la Commission ne permettent pas de prendre en compte le 1er appel)

On voit donc que si la France a un fort « retour » dans les domaines espace (29%) et aéronautique (26%) , ce retour est faible dans le domaine des transports de surface (12%) qui est celui du RST.

A la connaissance de la mission d'inspection, il n'existe pas de bilan détaillé de la « réussite » du RST dans le 6éme PCRD. Cette tâche n' a pas été entreprise par la Drast et n'est pas considérée comme une activité du « délégué » à Bruxelles.

La Drast a explicitement exclu cette évaluation de l'objet de la mission néanmoins**,**

<u>Recommandation</u> N°1 : **Nous recommandons que la Drast mette en place un processus d'évaluation de la participation du RST dans le 7éme PCRD et des indicateurs associés.**

3.2 évaluation de l'efficacité du dispositif de représentation à Bruxelles

Retour au sommaire

En l'absence d'évaluation de la réussite du RST dans les PCRD, il est difficile de mesurer l'efficacité du dispositif de la représentation à Bruxelles. Faute de mieux, la mission a envoyé un questionnaire électronique aux organismes du RST que l'on trouvera en annexe ainsi qu'un tableau de synthèse des réponses.

Il en ressort que L'Europe n'intéresse que marginalement la plupart des organismes du RST. Ceci n'est vraisemblablement pas étranger au faible « retour »constaté ci-dessus.

Il faut néanmoins noter les exceptions notables de l'Inrets (et donc aussi du labo commun avec l'ENTPE, qui sont impliqués fortement et depuis longtemps dans des projets européens), du Cetmef plus récemment, et du STRMTG qui joue sa "partition" notamment avec son « organisme notifié » de certification des produits CE dans le domaine des remontées mécaniques.

Certes, l'absence de stratégie européenne au niveau du RST est préjudiciable et on peut espérer que la circulaire ministérielle du 15 février 2007(orientation stratégique pour le RST) qui préconise une présence des organismes du RST au niveau européen et international pour mettre en oeuvre certaines orientations (j*ouer un rôle plus actif dans les travaux de normalisation, améliorer le rayonnement de la communauté technique française sur la scène européenne et internationale, favoriser les coopérations internationales,...*) sera suivi d'effet.

Mais les exemples de l' Inrets, du Cetmef et du STRMTG prouvent que si un organisme veut s'impliquer et réussir, il le peut, et donc qu'une « stratégie du RST » n'est une condition ni nécessaire ni même suffisante .

Il en ressort que, même s'il est difficile de mesurer l'efficacité de cette représentation, celle-ci est une condition nécessaire mais non suffisante car la réussite du RST dans les PCRD dépend principalement du volontarisme des organismes du RST eux-mêmes.

La mission estime que l'implication des organismes du RST dans leur ensemble, et notamment celle des organismes de recherche, est indispensable et conditionne le maintien au niveau de la technicité française dans le domaine du Medad. C'est là la feuille de route fixée par la circulaire ministérielle citée ci-dessus, et c'est une ardente obligation de la mettre en œuvre. En conséquence, la mission s'interroge sur la posture affichée par certains organismes dans les réponses au questionnaire, qui, on l'espère, est en réaction à la lourdeur du dispositif actuel.

Du fait de la nature du RST, la place naturelle de cette représentation est au sein du Clora.

On pourrait s'interroger sur l'opportunité d'exercer cette représentation non pas *via* le Clora, mais *via* la représentation permanente (RP) de l'Etat français auprès de la Commission, qui couvre bien évidemment la thématique portée par le Medad. Le dispositif Clora est un dispositif informel, beaucoup plus souple que la RP qui véhicule la voix officielle, et qui ne permet pas des approches de la Commission, sans engager l'Etat français. Un dispositif à double détente, informel avec le Clora permettant d'instruire les dossiers, et formel avec la RP permettant de valider les positions suite à instruction, est un gage d'efficacité. Cela suppose, bien sûr une bonne coordination entre la RP et la représentation du RST au sein du Clora.

Recommandation N°2 : Nous recommandons le maintien d'une représentation du RST 2 à Bruxelles au sein du Clora.

3.3 Evaluation de l'organisation administrative de la représentation à Bruxelles

Cette organisation administrative paraît extrêmement lourde et complexe pour un budget relativement faible et comporte un certain flou dans les responsabilités :

- La personne déléguée exerçant cette représentation relève de la DAEI, or elle exerce un rôle d'animation qui est typiquement « Drast ».
- L'ENPC a été choisie pour jouer le rôle de facilitateur, grâce à son statut d'établissement public, qui permet de louer des locaux à Bruxelles à une société de droit belge. Mais l'ENPC se révèle peu motivée pour jouer ce rôle, eu égard aux lourdeurs et à l'ampleur de la tâche administrative, face à un retour jugé modeste.
- L'ENPC doit passer une convention avec chacun des 18 « contributeurs », pour récupérer la cotisation. Vu l'intérêt très mitigé exprimé par certains, cette récupération ne doit pas être très aisée.

Il est préférable de choisir une solution qui permette d'affirmer le rôle de la Drast vis-à-vis du RST et en particulier dans le domaine de la recherche européenne.

Recommandation N°3 : Nous recommandons que le délégué soit affecté à la Drast et que son budget de fonctionnement soit entièrement couvert parcelle-ci.

Il nous semble que la Drast pourrait tout à fait négocier avec le contrôleur financier le processus administratif pour gérer directement le fonctionnement (frais de mission, location des locaux) d'une telle représentation à Bruxelles.

Mais si la Drast ne veut ou ne peut pas affronter un tel processus, il est proposé de passer par une convention avec l' Inrets ou mieux encore avec sa filiale ERT (SAS à 100% filiale de l'Inrets) qui présente les mêmes souplesses que l'ENPC et qui est beaucoup plus motivée. De plus, cela pourrait s'inscrire dans le rôle de tête de réseau vis-à-vis du RST, qui est confié à l'Inrets au titre de son contrat quadriennal.

En revanche, la Drast devra assurer clairement la responsabilité fonctionnelle de la personne en place à Bruxelles ainsi que du PCN. A ce titre, nous recommandons à la Drast de réactiver le comité Europe, en y incluant la DAEI afin que celle-ci garde une visibilité suffisante. On y procéderait notamment à l'évaluation annuelle de l'efficacité du dispositif et des taux de succès aux appels d'offre du PCRD.

Recommandation N°4 : Nous recommandons que la Drast passe une convention avec l'Inrets pour gérer les aspects « support » liés à la localisation à Bruxelles.

Recommandation N°5 : Nous recommandons que la Drast réactive le comité Europe du RST, conformément à son rôle d'animation.

De plus, il semblerait utile que la deuxième personne - actuellement volontaire à l'international en entreprise (VIE) mais *de facto* et de façon contraire à la « loi » un fonctionnaire recruté en sortie de l'ENTPE - soit légalement et officiellement un fonctionnaire, de façon à amplifier la "culture européenne" de l'administration française .

3.4 Analyse du budget

La mission n'a pas examiné en détail le budget consacré à cette affaire. Elle est néanmoins étonnée du caractère erratique des évolutions annuelles pour quelque chose qui relève du fonctionnement. La mission espère que le dispositif proposé ci-dessus permettra de gérer ce budget de façon moins agitée.

Enfin, comme cela ressort du questionnaire envoyé au RST, il serait utile d'avoir des contrats d'assistance pour aider à préparer les appels d'offre destinés aux organismes qui veulent concourir dans les projets européens. Ces contrats d'assistance pourraient aussi être gérés par l'Inrets sur budget de la Drast.

4 - Récapitulation des recommandations

On trouvera, ci-après récapitulées, les recommandations émises au fil du rapport .

Recommandation N°1 : Nous recommandons que la Drast mette en place un processus d'évaluation de la participation du RST dans le 7éme PCRD et des indicateurs associés. (page 8).

Recommandation N°2 : Nous recommandons le maintien d'une représentation du RST 2 à Bruxelles au sein du C (page 10).

Recommandation N°3 : Nous recommandons que le délégué soit affecté à la Drast et que son budget de fonctionnement soit entièrement couvert par (page10).

Recommandation N°4 : Nous recommandons que la Drast passe une convention avec l'Inrets pour gérer les aspects « support » liés à la localisation à Bruxelles.(page 11).

Recommandation N°5 : Nous recommandons que la Drast réactive le comité Europe du RST, conformément à son rôle d'animation. (page 11).

Jean-Marc Garot	Yves Trempat
Ingénieur général des Ponts et Chaussées	Ingénieur général des Ponts et Chaussées

Annexes

annexe 1 - Lettre de mission

annexe 2 - Liste des personnes rencontrées

annexe 3 - Questionnaire

annexe 4 - Synthèse des réponses au questionnaire

Annexe 1 : Lettre de mission

0 05 1 2 8 - 0 1

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

note à l'attention de

Monsieur Claude MARTINAND
Vice-Président
du Conseil Général des Ponts et Chaussées

ministère
des Transports
de l'Équipement
du Tourisme
et de la Mer

Secrétariat général
direction
de la Recherche et de
l'Animation scientifique
et technique
sous-direction
des Affaires financières
et internationales

La Défense, le 13 FEV. 2007

objet : Evaluation du dispositif de représentation du RST et de la DRAST à Bruxelles
PJ: convention et avenant
affaire suivie par : anne.charreyron-perchet
tél. : 01 40 81 63 36, fax : 01 40 81 10 69
courriel : Anne.Charreyron-Perchet@equipement.gouv.fr

04AFi n°47

Depuis plusieurs années , la direction de la recherche et de l'animation scientifique et technique (DRAST) a décidé de promouvoir l'activité européenne et internationale du réseau scientifique et technique du ministère (RST), notamment dans les activités liées à la recherche. Cette présence au niveau européen et international tient toute sa place au sein des réflexions menées par la DRAST dans le cadre de sa nouvelle stratégie du RST.

Le 1er avril 2003, la DRAST et la DAEI ont signé avec l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées une convention de mise à disposition d'un agent de catégorie A/A+ pour occuper un poste de « délégué du réseau scientifique et technique » auprès du CLORA regroupant 45 organismes français de recherche à Bruxelles. Cette convention a été signée pour toute la durée du 6ème programme cadre de recherche et de développement de l'Union européenne (PCRD) ,soit la période 2002-2006. Elle vient d'être prorogée, à titre transitoire pour une durée d'un an, c'est à dire jusqu'à septembre 2007.

Il a été convenu entre les différents partenaires concernés (DRAST, DAEI, ENPC) que la prorogation d'un an de cette convention devait permettre d'accompagner le lancement des premiers appels à proposition du 7ème PCRD, mais devait également s'accompagner de la mise en place d'un dispositif d'évaluation de l'intérêt de ce dispositif de représentation au sein d'un réseau d'organismes scientifiques à Bruxelles , de l'opportunité de le développer et/ou de l'adapter et , le cas échéant, proposer un montage performant et adapté notamment au nouveau contexte budgétaire de la LOLF et aux enjeux pour la recherche française liée au MTETM que représente le 7ème PCRD.
Je viens donc vous solliciter afin de bien vouloir désigner un représentant du CGPC qui pourrait conduire cette évaluation et proposer des pistes pour l'avenir. Il est bien entendu que mes services pourront appuyer en tant que besoin la personne qui aura la responsabilité de cette évaluation et lui fournir toutes les informations et contact dont il ou elle aura besoin.
Je vous serais très reconnaissante de pouvoir donner les premiers éléments d'appréciation à la fin de l'été 2007.

Régine Brehier
Directrice de la Recherche
et de l'Animation Scientifique et Technique

Tour Pascal B
92055 La Défense cedex
téléphone :
01 40 81 63 29
télécopie :
01 40 81 63 03
courriel :
AFI.DRAST.SG
@equipement.gouv.fr

Annexe 2 : Liste des personnes rencontrées ou consultées

Nom	Prénom	Titre	Organisme
DECOSTER	Pierre	Délégué permanent	DAEI
FULDA	Bruno	Directeur adjoint	DAEI
BREHIER	Régine	Directrice	DRAST
CHARREYRON PERCHET	Anne	Chargée de mission international	DRAST
DESMAREST-PARREIL	Agnès		DRAST
ROBIN	Gilles	Directeur adjoint	ENPC
De la BOURDONNAYE	Armel	Directeur de la recherche	ENPC
GUERIN	Xavier	Futur secrétaire général	ENPC

Annexe 3 : Liste des documents consultés

- Compte-rendu d'activité du délégué 2004
- Compte-rendu d'activité du délégué 2005
- Compte-rendu d'activité du délégué 2006
- Bilan à mi 2005 de la participation française au 6ème PCRD

Retour au sommaire

Annexe 4 : Questionnaire envoyé au RST

Questionnaire au sujet du dispositif de représentation du RST au près de la Commission Européenne pour les affaires de recherche

- Avez vous une stratégie de développement de vos projets de recherche et développement dans un cadre européen? (PCRD, Euréka, coopération bi -latérale, autre)
- Si oui, pouvez vous «chiffrer» l'importance des contrats européens pour votre organisme?
- Pouvez vous qualifier cette importance pour l'activité de votre organisme? (vitale, importante, accessoire, marginale)
- Le RST est représenté au près de la Commission par un membre du Clora, que le ministère finance,(avec le cas échéant votre participation).Comment appréciez vous ce dispositif, vis à vis de vos activités européennes, notamment au niveau du PCRD?
- Comment avez vous été impliqué dans la préparation du 7° PCRD?
- Si vous sentez une nécessité d'amélioration du dispositif (dans quelque domaine que ce soit : efficacité, simplicité,....), que proposeriez vous?
- Autres suggestions?

Retour au sommaire

Annexe 5 : Synthèse des réponses au questionnaire

Organisme	stratégie européenne	Contrats européens	Implication 7éme PCRD	Appréciation sur Clora	Améliorations/Suggestions
CETE Est	*Pas de réponse*				
CETE Lyon	Groupe de travail, projets,conférences	1% par an	oui	positive	Une véritable stratégie européenne à l'échelle du RST
CETE Méditerranée	Qques projets	2% par an	oui	positive	Une véritable stratégie européenne à l'échelle du RST
CETE Nord-Picardie	Qques projets	marginale	non	plus adapté	Une stratégie au niveau du RST
CETE Normandie-Centre	Qques projets et colloques	1% par an	oui	médiocre	Relancer le groupe Europe RST
CETE Ouest	*Pas de réponse*				
CETE Sud Ouest	Une partie de R&D	1,5% par an	oui	moyenne	Il faudrait clarifier les ambitions du ministère
Certu	Dans la stratégie du Certu	3%	oui	positive	Apporter un soutien plus ciblé et notamment en support administratif
Cetmef	Importante	Dans 3 programmes	oui	moyenne	Apporter un support administratif et juridique
Cetu	faible	70 K€ par an	non	médiocre	La participation aux « plate-formes européennes » est trop complexe

Retour au sommaire

Organisme	stratégie européenne	Contrats européens	Implication 7éme PCRD	Appréciation sur Clora	Améliorations/Suggestions
CSTB	*Pas de réponse*				
Sétra	Pas de R&D		oui	négative	Développer le site WEB en partenariat/ rapprocher le Clora des entreprises
STRMTG	*Une stratégie « à part » d'implication européenne hors Clora et hors PCRD*				
ENTPE	En liaison avec l' Inrets	Importante pour les labos	oui	positive	Apporter un support administratif
ENPC	Oui pour la recherche et la formation	9%	non	moyenne	Apporter un support administratif et juridiqu
IGN	*Pas de réponse*				
Inrets	Très importante	1/3 de l'activité	oui	Très positive	Garder le Clora

Retour au sommaire

conseil général
des Ponts
et Chaussées

Secrétariat général
Bureau
Rapports
et Documentation
Tour Pascal B
92055 La Défense Cédex
Tél. : 01 40 81 68 12/ 45